

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS
DE L'OCÉANIE
et
PROTECTORAT
des Iles de la Société.

AGENCE SPÉCIALE
DE PAPEETE.

N° du certificat comptable :

Nombre de pièces jointes :

SERVICE

CHAPITRE

ARTICLE

INSTRUCTIONS

du
1^{er} FÉVRIER 1864.

Modèle E.

EXERCICE 186 .

*ÉTAT des sommes payées par l'agent spécial de Papeete,
pendant le*

N° des pièces COMPTABLES.	DÉSIGNATION des parties PRENANTES.	MOTIF de la DÉPENSE.	MONTANT BRUT	5 p. 0/0.	MONTANT NET.

L'Agent spécial certifie et arrête le présent état à la somme brute
de

Papeete, le

186 .

Vu : *Le* (1)

Vu : Bon à régulariser.
L'Ordonnateur,

(1) Le Chef du service ou de détail,